

Montréal, mardi 13 août 2018

Monsieur Pierre-Maurice Gagnon
Président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

Bonjour,

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de l'actuelle campagne électorale et concernant les enjeux qui touchent de près votre organisation.

Il nous fait plaisir de vous transmettre notre réponse qui, nous l'espérons, sera à votre convenance.

Tout d'abord, précisons que pour la CAQ, l'industrie forestière en est une de première importance pour la prospérité de l'ensemble du Québec. Bien qu'elle se situe davantage en région, c'est tout le Québec qui en retire les bénéfices.

C'est pour cette raison que nous croyons important de lui fournir un environnement d'affaires stable et prévisible. Cela implique de planifier à plus long terme les approvisionnements, les droits de coupes et les programmes de soutien à l'aménagement forestier. Sans stabilité, sans prévisibilité, autant pour les programmes que pour la législation, il devient impossible pour les propriétaires forestiers et les entreprises qui vivent de la forêt de prospérer.

Concernant plus précisément la fiscalité et la réglementation, il nous apparaît important que le monde municipal soit aussi conscient de l'importance d'avoir une plus grande uniformité. Qu'on pense aux règlements environnementaux et aux taxes foncières, la CAQ voudra aborder la question avec les municipalités dans le cadre du prochain pacte fiscal. La CAQ s'engage aussi à créer un groupe de travail pour aborder le sujet de la fiscalité foncière lors de la révision du pacte fiscal.

De plus, la réglementation environnementale devra d'être appliquée en tenant davantage en compte la réalité de propriétaires forestiers. La CAQ n'entend pas réduire les exigences environnementales, mais nous sommes conscients de l'importance d'être raisonnable dans leur application. On peut notamment penser aux pénalités qui pourraient être appliquées pour l'utilisation, maintenant non conforme, d'une partie de territoire appartenant à son propriétaire et sa famille depuis de nombreuses années.

Nous croyons dans l'importance que les fonctionnaires soient présents sur le terrain et utilisent leur jugement dans l'application des lois et règlements.

Concernant les approvisionnements garantis, la CAQ croit important que la forêt privée puisse vendre davantage de bois aux usines de transformation. Par contre, nous tenons à rappeler qu'un très grand nombre d'emplois dans l'ensemble du Québec dépendent aussi de la forêt publique. Heureusement, ces deux réalités ne sont pas irréconciliables.

Plutôt que de réduire la production de l'un pour avantager l'autre, la CAQ préfère avoir de l'ambition pour l'ensemble du secteur forestier. La CAQ entend exiger d'Investissement Québec qu'il travaille à faire augmenter de façon importante les investissements dans les scieries et les usines de transformation afin d'augmenter leur productivité. De plus, Investissement Québec et les bureaux du Québec à l'étranger auront le mandat d'accroître fortement les exportations de bois du Québec. Finalement, la CAQ veillera à accroître l'utilisation du bois dans l'industrie de la construction. Tout cela permettra à la forêt privée d'accroître sa production, tout comme la forêt publique.

Comme nous le soulignons au début de cette lettre, l'industrie de la forêt est de première importance pour l'ensemble du Québec. C'est pour cette raison que les efforts nécessaires doivent être faits afin de faire croître la production forestière. Les nombreuses rencontres de la CAQ avec les différents intervenants de l'industrie nous ont permis de comprendre qu'il était possible de faire encore plus, de faire encore mieux. Il faut donc tout mettre en œuvre pour que cela se réalise.

Veillez agréer l'expression de nos considérations distinguées.

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec